

Les lieux de résidence

Tout le monde s'en doute, la représentation publique n'est que l'aboutissement d'un long travail, la face immergée de l'iceberg. Les multiples étapes de la création d'un spectacle nécessitent entre autre des lieux spécifiques et adaptés pour la recherche, la construction, les répétitions, etc...

Quand une compagnie est accueillie en résidence, le plus souvent les repas, l'hébergement et les déplacements de l'équipe sont pris en charge par la structure d'accueil. Parfois, une partie des salaires de répétitions est pris en charge mais c'est de plus en plus rare en raison des baisses budgétaires dans la culture.

Pour prendre en charge ces coûts (autant que possible), les compagnies remplissent des dossiers de subventions auprès des collectivités (région, département, ville) qui attribuent des aides pour la création. Il est important de noter que ces aides n'englobent pas toutes les dépenses, et que souvent une grosse partie des répétitions n'est pas payée.

C'est quoi, un artiste de rue ?

L'artiste de rue est avant tout un artiste ! Jouer dans la rue n'interdit pas l'accès aux scènes des théâtres (et inversement). Toutefois, les arts de la rue, (après des décennies d'existence dans leur forme contemporaine, mais plutôt des millénaires si l'on en croit l'Histoire) peinent encore à obtenir une vraie reconnaissance institutionnelle et les budgets qui leurs sont alloués sont bien plus maigres que ceux du spectacle en salle.

Remarque importante :

Dans ce quizz comme dans l'usage, les termes « Arts de la rue » évoquent souvent le spectacle vivant. Mais il ne faut pas oublier les autres modes d'expression ! Les graphistes et plasticiens sont aussi très présents dans la rue : d'ailleurs, comment traduit-on « Street Art » en français ?...

..... Les chargé(e)s de production/diffusion

Au regard de la complexité de ce qui est demandé aux compagnies pour obtenir des aides, des partenariats, pour rédiger des dossiers de création, monter des actions de territoire, attirer l'attention sur leur travail, etc...les chargé(es) de production sont devenu(es) indispensables !

..... Et la FAREST ?

Nous sommes une association qui réunit le secteur des arts de la rue, professionnels et sympathisants, structures ou individus sur les territoires du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté, qui a pour objectif de promouvoir et défendre une éthique et des intérêts communs dans le domaine des arts de la rue et de la création dans l'espace public.

FAREST

Fédération des arts de la rue
en Bourgogne Franche-Comté et Grand Est !

Réponses du

QUIZZ'RUE

... pour en savoir plus sur les arts de la rue !

WWW.FAREST.OVH

coordination.farest@gmail.com

Le coût de cession d'un spectacle

Le prix de vente d'un spectacle comprend les salaires, les dépenses de matériel et décor de chaque représentation ainsi que les frais de fonctionnement de la compagnie (matériel, bureau, local, etc...).

A savoir : le coût global du salaire (salaire net + cotisations) d'un artiste ou technicien représente environ 210% du salaire net.

..... Qu'est ce qu'un cachet ?

Le cachet est une rémunération forfaitaire pour les représentations, prévue par les conventions collectives du spectacle vivant. Il ne correspond pas forcément au nombre d'heures réellement effectuées par l'artiste. Ça peut être moins, ça peut être plus, sachant que l'artiste prend du temps hors des heures de répétitions pour apprendre son rôle et le travailler, il charge, décharge, monte et démonte les décors, prend soin de ses accessoires et costumes, fait de la route, etc...

Jadis, les professeurs d'art dramatique, de musique ou de danse apposaient leur cachet sur une carte pour décompter chaque leçon dispensée à un élève.

L'expression est restée pour désigner la rémunération des artistes du spectacle.

Un spectacle peut-il être programmé gratuitement

Même quand la compagnie joue gratuitement (dans le cadre d'un festival off, par exemple), les artistes et techniciens doivent être rémunérés, c'est la loi ! Pôle Emploi ne verse pas de salaires de substitution aux « intermittents », mais ce à quoi ils ont droit au titre de l'assurance chômage.

..... L'intermittence

Remarque : l'expression « intermittent du spectacle » est usuelle. En réalité, elle désigne une partie des artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel qui remplissent les conditions pour être indemnisés par Pôle Emploi au titre des annexes 8 et 10 du règlement général de l'Assurance Chômage.

L'emploi du temps des comédiens

Les jeunes comédiens sont souvent obligés d'avoir un travail de complément avant de pouvoir suffisamment gagner d'argent avec leur métier pour « en vivre ». Nul d'entre nous n'est à l'abri d'un coup du sort qui le contraindrait à chercher un emploi dans un autre domaine que le spectacle. Mais dans la réalité, une fois qu'ils se sont « lancés » les artistes travaillent souvent sur plusieurs projets, pour plusieurs compagnies, ou bien ils créent eux-même leurs spectacles, ce qui représente un temps considérable. La semaine d'un artiste n'est pas séquencée en semaine/weekend, elle fait plutôt partie d'un ensemble linéaire, au rythme irrégulier, certes, mais soutenu ! Pour la grande majorité d'entre eux, les artistes n'auraient pas assez d'heures, ni même de minutes libres, pour un travail de complément.

Les programmation IN et OFF

Le IN est ce qu'on appelle la « **programmation officielle** » d'un festival, les compagnies qui viennent jouer sont donc rémunérées par le festival à travers un contrat de cession.

Le OFF accueille des compagnies qui viennent jouer à leurs frais : certains festivals sont particulièrement prisés, car ils sont des grands lieux de rencontre entre professionnels du spectacle. C'est le cas du *Festival Eclat* (Aurillac), de *Chalon dans la rue* (Chalon-sur-Saône), *Viva Cité* (Sotteville-lès-Rouen). Ces deux derniers festivals opèrent une sélection drastique au regard du nombre énorme de candidatures qu'ils reçoivent.

Par exemple, à *Chalon dans la Rue*, il y a plus de 1 000 candidatures de compagnies et entre 130 et 140 spectacles sélectionnés. Le choix de la sélection se fait pour des raisons budgétaires mais aussi de confort d'espace et d'accueil.

Selon les événements et le nombre de spectacles OFF qu'ils accueillent, les compagnies OFF sont parfois nourries et/ou logées par l'organisation.

À noter qu'il peut exister un « OFF du OFF » : des compagnies qui ne sont ni dans le IN, ni dans le OFF, mais qui viennent jouer quand même !

A savoir : L'expression « off » est apparue au Festival d'Avignon, dans les années soixante, lorsqu'un ou deux spectacles ont commencé à se jouer hors de la programmation officielle.

..... La liberté de jouer dans la rue

- Au début des années 70, les compagnies pouvaient jouer où elles le voulaient,
- quand elles le voulaient.
- Depuis une vingtaine d'années, il est plus compliqué pour une compagnie et un festival de s'implanter n'importe où. Les métiers du spectacle sont soumis à une réglementation très stricte. Les questions liées à la pratique de l'art (ou tout autre forme d'expression) dans la rue ou l'espace public, sont de plus en plus compliquées, en grande partie à cause de « l'Etat d'Urgence » permanent,
- qui impacte fortement les libertés, mais aussi les budgets !

Le principe du „chapeau“

Dans certaines cultures (comme chez nos voisins allemands et suisses), la pratique du chapeau est très forte : le spectateur donne à l'issue du spectacle de rue l'équivalent de ce qu'il aurait déboursé pour acheter une place en salle. En France, c'est souvent moins évident... Mais donner au chapeau n'est pas faire l'aumône, c'est une manière de payer sa place : même si on n'a pas les moyens de mettre beaucoup, il faut essayer de comparer la somme versée au tarif d'une place de cinéma, de théâtre ou de cirque (voire au prix d'une bonne bière en terrasse !)